

donner asile dans ses villes de Trévoux et de Châtillon (2).

Infortunés habitants des Dombes ! Mieux leur eût valu avoir la visite de la peste que de recevoir l'impur élément que Lyon venait de rejeter de son sein. On dit que les Juifs de Lyon portèrent à Trévoux l'art d'affiner les métaux précieux. Ils y portèrent surtout leurs doctrines et leurs mœurs. Or, en 1429, les bourgeois de Trévoux furent obligés de porter plainte à M^{me} Marie, duchesse de Bourbonnais, leur dame souveraine, et à M. Amé de Talaru, archevêque de Lyon, leur prélat, tellement ils étaient « scandalisés des infinies et énormes superstitions et diaboliques persuasions dont usait la synagogue de leur ville ». Une enquête fut ordonnée. Elle amena les plus apparents d'entre les Juifs à confesser plusieurs propositions absurdes et criminelles tirées du livre nommé « Talmuth » et même concernant les abominations de Sodome qu'ils disaient être licites aux Israélites. Et « dans leur dit livre du Talmuth », on trouva nombre d'articles d'impie athéisme ou d'horribles blasphèmes, qu'oreilles chrétiennes ne pourraient souffrir touchant notre Rédempteur et Sauveur Jésus-Christ et « plusieurs choses de ridicule moquerie contre les chrétiens qui y sont appelés Goims, Nazarins et Arrelins » parce qu'ils ne sont pas circoncis. Le procès « fait et parfait », commandement

(2) Guichenon. *Histoire de la souveraineté des Dombes*, édition Guigue, t. Ier, p. 138. « Il y avait autrefois des Juifs à Trévoux, ce qui a donné lieu au sobriquet que l'on donne encore à présent à cette ville, car on dit : *Les Juifs de Trévoux*. Cependant ils (les chrétiens de Trévoux) sont exempts de cette injure et jamais sobriquet ne fut plus mal appliqué... » Cf. Aubret. *Mémoire pour servir à l'histoire des Dombes*. Édition Guigue, t. II, p. 501. « Messieurs de Villars souffraient des Juifs à Trévoux sous un tribut ou droit de garde de 15 sous pour les chefs de famille, les veuves n'en payaient habituellement que la moitié... »